

Un appui au projet d'agrandissement de la mine aurifère *Canadian Malartic*

M. Luc Lessard, président et chef de la direction

Au nom de

Ressources Falco Ltée

Mémoire présenté à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE) sur le *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de la déviation
de la route 117 à Malartic*

Montréal, le 6 juillet 2016

Le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) se penche actuellement sur l'étude du Projet d'agrandissement de la mine aurifère *Canadian Malartic* et de déviation de la route 117 à Malartic. Ressources Falco tient à saisir l'opportunité de se faire entendre sur la portée exceptionnelle de cette mine et de son agrandissement potentiel pour la région abitibienne et pour l'industrie minière du Québec.

Quelques mots sur Ressources Falco et le Projet Horne 5

La société Ressources Falco a vu le jour grâce à l'acquisition des vestiges d'un des camps miniers de SMV les plus réputés au Canada, soit celui de Rouyn-Noranda. Ce district minier inclut le complexe de la mine Horne et 14 autres anciennes mines. Ressources Falco a eu recours à une stratégie associant numérisation hautement technique et données minières accumulées depuis plus de 80 ans afin d'obtenir un portrait conforme au 21^e siècle. Cette combinaison unique d'intégration de données exclusives à une technologie de pointe a permis d'innover avec la redécouverte du gîte Horne 5.

Le projet Horne 5 de Ressources Falco à Rouyn-Noranda englobe les anciennes mines Horne et Quéumont ainsi que le Gite Horne 5. Il s'agit d'un important projet pour la région. Pour sa réalisation, Ressources Falco pourra s'appuyer sur un réseau de fournisseurs locaux et régionaux bien établi ayant acquis ou consolidé son expertise grâce à des projets d'envergure, dont le projet *Canadian Malartic*.

La mine *Canadian Malartic* : une opportunité pour le développement et la mise en valeur de l'expertise minière de l'Abitibi

L'expertise des travailleurs québécois du secteur minier est reconnue à travers le monde, notamment en ce qui a trait aux installations mécanique, électrique, de tuyauterie et d'instrumentation d'usine de traitement du minerai. Pour l'Abitibi, *Canadian Malartic* a représenté et représente encore des retombées économiques substantielles. Au-delà de ces retombées directes et indirectes et de la création d'emplois, *Canadian Malartic* a été une opportunité sans précédent de mettre en valeur et de développer encore davantage cette expertise mondialement reconnue.

Le modèle d'affaire de construction unique à *Canadian Malartic* s'est notamment caractérisé par le fractionnement des contrats, ce qui a permis d'assurer la participation au projet d'un plus grand nombre d'entrepreneurs et d'équipementiers locaux et régionaux. Les retombées économiques locales et régionales ont ainsi été maximisées et les entrepreneurs et équipementiers ont pu développer leur expertise et améliorer leurs opérations.

En effet, au moment de sa construction, *Canadian Malartic* était la seule opération d'une telle ampleur. Tout ce qui s'est déployé pour la construction et la mise en opération de cette mine ne s'était jamais fait auparavant. Les entrepreneurs et équipementiers ayant contribué à la construction de *Canadian Malartic* se sont ainsi classés pour participer aux projets miniers d'envergure semblable qui se sont déployés par la suite. Ainsi, de nombreux fournisseurs abitibiens et québécois ont oeuvré sur les chantiers des mines Detour Lake de Detour Gold en Ontario ainsi que les mines Éléonore de Goldcorp et Renard de Stornoway au Québec.

Le projet d'agrandissement de Canadian Malartic : un exemple de développement durable dans le secteur minier

L'exploitation d'une ressource connue et inventoriée à proximité d'une mine en opération est une décision responsable d'un point de vue de développement durable. En effet, la mise en valeur de la ressource prévue dans le cadre de cet agrandissement est une décision économiquement avantageuse puisque les installations de traitement sont déjà en place. Le complexe d'usine actuel sera en mesure d'accueillir le tonnage à traiter et aucun agrandissement du complexe d'usines ne sera nécessaire. Puisque seulement des travaux d'ingénierie civile seront nécessaires pour le déplacement de la route 117, l'empreinte environnementale associée à l'agrandissement est moins importante que celle qui serait associée au développement d'une nouvelle mine pour l'exploitation d'un gisement semblable. D'un point de vue social, les avantages sont importants, tant pour les travailleurs eux-mêmes que pour la communauté d'accueil. Les travailleurs déjà à l'emploi de *Canadian Malartic* pourront y travailler six années de plus sans avoir à se relocaliser et à déraciner leurs familles. De même, la communauté de Malartic pourra continuer de bénéficier de l'apport socio-économique de l'entreprise et de ses emplois plutôt que de voir la mine fermer et les travailleurs quitter la localité. Parce qu'il comporte des avantages économiques, environnementaux et sociaux, l'agrandissement de la mine *Canadian Malartic* est un exemple de développement durable dans le secteur minier.

Ressources Falco croit que le Projet d'agrandissement de la mine aurifère *Canadian Malartic* et de déviation de la route 117 à Malartic constitue un apport énorme pour la région de l'Abitibi. De plus, nous avons la certitude que l'expertise de l'industrie minière de l'Abitibi assurera que sa réalisation se fasse dans le plus grand respect des citoyens et de l'environnement.

M. Luc Lessard, président et chef de la direction
Ressources Falco Ltée
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, Suite 300
Montréal, QC H3B 2S2
Tel: +1.514.905.3162